ÉTOUVANS

Janvier 2019

Bulletin municipal n° 16

Centenaire de la fin de la guerre de 1914-1918

En présence des porte-drapeaux, des pompiers, de la clique et de la chorale, des enfants des écoles et d'un public nombreux, la Municipalité a rendu hommage aux combattants de 1914-1918.
Les noms des combattants apparaissent sur l'élément central du monument.
Il s'agit de Louis Vernier, Gustave Edelmayer, Marcel Bonnot, Alfred Grandjean, Anatole Bole, Numa Devillairs, Adolphe Eissmann, Léon Bonnot, Henri Monnier, Emile Clément, Charles Devillers, Marius Roland, Paul Goepfert, Léon Chaillet, Robert Goepfert, Emile Couvet, Paul Prost et Eugène Jeannin.

Arnaud Geneletti, porte-drapeau des anciens combattants depuis novembre 2017, revêtu de la tenue des Poilus de 14-18.

Édito

Nous rentrons en 2019 dans la dernière année pleine du mandat que vous nous avez confié en 2014. 2019 sera tout d'abord l'année de l'enquête publique pour la construction d'un parc de 6 éoliennes sur les communes d'Etouvans, Colombier Fontaine et Ecot.

Nous travaillons depuis 3 ans sans relâche avec Opale pour proposer un projet à moindre impact environnemental, tant paysager qu'acoustique ou encore sur notre forêt. Source de revenus non négligeable pour notre commune, ce parc éolien s'inscrit également dans une démarche environnementale, conforme à nos actions depuis le début de mandat comme la rénovation intégrale de notre éclairage public par des globes à LED, des travaux d'isolation ou la mise en place de chaudières efficientes sur l'ensemble de nos bâtiments.

La réflexion engagée sur la rationalisation de notre patrimoine a été marquée cette année par la vente du bâtiment du périscolaire. Ce dernier était devenu trop vétuste, de nombreux travaux étaient nécessaires pour envisager de mettre en location les logements communaux. Une étude est en cours pour héberger le périscolaire dans les locaux du SIVU qui, lui, devrait déménager d'ici fin janvier dans les bâtiments du SIVOM de Dampierre.

Nous avons également voté en décembre l'autorisation de signer une promesse de vente pour la ZAD située derrière la mairie. Cette zone d'un hectare devrait permettre la construction de 14 pavillons.

Toujours au rang du patrimoine, nous travaillons avec une association sur un projet de Maison d'Assistantes Maternelles pour offrir une vocation au bâtiment de la ferme Cattin.

Dans un contexte budgétaire étouffant, il a fallu faire preuve d'agilité pour rendre ce projet viable. L'ouverture de la structure, d'une capacité d'accueil de 12 enfants, est également prévue à la rentrée prochaine.

En 2018, nous avons également poursuivi nos efforts de sécurisation de zones sensibles.

Tout d'abord la rue des Écoles, avec la mise en place d'un sens unique et la matérialisation d'une piste cyclable à contresens.

En fin d'année, nous avons également vu se concrétiser le passage de la Raydans en agglomération, avec à la clef une réduction de la vitesse à 50 km/h.

C'est une décision de bons sens qui a été prise et, de l'aveu des riverains, cette réduction de vitesse a permis une amélioration significative de la sécurité et de leur cadre de vie.

Du côté des aménagements de voirie, nous citerons également pour le printemps 2019 la réfection de la rue du Monument jusqu'à la salle de traite du dernier agriculteur de notre commune.

Nous avons enfin mandaté le mois dernier deux bureaux d'études, BEJ et le bureau du paysage, pour la réfection de la rue de l'Église. Réfection qui s'inscrira pleinement dans nos orientations de revitalisation de notre centre bourg.

La vie de notre commune, c'est également son tissu associatif.

Le Comité des Fêtes s'est reconstitué en fin d'année dernière avec une vingtaine de membres. Nous les avons assurés du soutien de la Municipalité et souhaitons qu'ils assurent le rôle fédérateur inter-associations d'un Comité des Fêtes.

La situation est moins encourageante du côté de l'ASCE. Début 2018, nous avions repris le bail emphytéotique de cette salle auprès du diocèse et engagé de fait la commune sur les gros investissements. Nous avons procédé au changement de la chaudière fioul en fin d'année par une chaudière actuelle à gaz. L'ASCE devait conserver la gestion de la salle mais force est de constater que la crise des vocations n'a pas épargné cette association née il y a 93 ans.

C'est donc la Municipalité qui a repris le planning de réservation et la gestion de la salle en début d'année. Reste à charge de l'ASCE l'entretien courant et les petits travaux, ainsi que l'animation de ses 7 sections.

Fort de tous ces projets, je vous adresse, en mon nom et en celui de tout le Conseil municipal, tous mes vœux de santé pour vous et ceux qui vous sont chers.

Je vous souhaite le courage d'entreprendre et la réussite, dans vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Que cette année soit remplie d'énergie et de moments partagés, mais aussi synonyme de paix… dans les cœurs et les esprits.

N. Pacquot

Le Maire,
Nicolas PACQUOT

SOMMAIRE

FINANCES	Le budget communal	3
ACTUALITÉ	La fibre optique	4-5
	Le projet éolien	6
MAIRIE	Le bilan des commissions	7
PROJETS	Le projet MAM sur les rails	8
	Le périscolaire	9
DOSSIER	Les chiffres du recensement	10-11
PRATIQUE	L'eau est précieuse	12
	Transport à la demande	13
EN BREF	Circulation et sécurité	14
	L'état-civil 2018	14
	Les élections européennes	15
SPORT	Ils aiment le BMX !	16
RÉTRO	Les événements 2018	17
ASSOCIATIONS	Le Comité de Jumelage	18
	Le Comité des Fêtes	19
LES NOUVEAUX ARRIVANTS 2018		20

Bulletin municipal de la commune d'Etouvans - **Directeur de la publication :** Nicolas PACQUOT - **Rédaction :** Commission Information-Communication
Réalisation : ALINÉA DAMPIERRE-LES-BOIS - 06.80.85.78.66
Ont participé : Denis BONGARDEN, Jacqueline COUTURIER, Denis ZARDET.

Regard sur le budget

Budget Communal	2018	2017	2016	2015	2014
Recettes	**502 340 €**	**468 331 €**	**502 684 €**	**498 365 €**	**539 308 €**
Dépenses	**458 163 €**	**382 746 €**	**430 975 €**	**449 714 €**	**440 603 €**

RECETTES de fonctionnement	2018	2017	2016	2015	2014	
Dotations, subventions, impôts et taxes	356 243 €	344 230 €	350 929 €	344 317 €	365 626 €	
Remboursement FPIC	8 854 €	5 307 €				
Loyers	34 446 €	48 150 €	63 684 €	64 044 €	52 935 €	En mai 2017, perte du loyer STOGAZ + logements périscolaires vacants
Vente de Bois	75 054 €	31 225 €	56 188 €	33 966 €	101 474 €	2018 = très bonne année pour la vente de bois d'œuvre
Autres	27 743 €	39 419 €	31 884 €	56 037 €	19 273 €	En 2017 : Assurance chaudière cure, quille pré sous la ville et 1352 de trop perçu assurance Toutes les années : remboursement cantine enfants
TOTAL RECETTES	**502 340 €**	**468 331 €**	**502 684 €**	**498 365 €**	**539 308 €**	

DEPENSES de fonctionnement	2018	2017	2016	2015	2014	
Frais de personnel	119 425 €	120 334 €	118 236 €	115 375 €	108 823 €	En 2015, embauche de personnel pour l'aide aux devoirs, fin du contrat en juillet 2018
Voirie	4 255 €	2 704 €	7 957 €	6 290 €	8 103 €	
Taxes et impôts	3 267 €	3 111 €	2 439 €	2 510 €	2 503 €	
Emprunts (Intérêts)	22 451 €	23 850 €	27 916 €	7 886 €	7 704 €	En 2016, 2017 intérêts de l'aménagement de la RD + Prêt relais Remboursement du prêt relais en 2018
Forêt et environnement	9 466 €	12 968 €	10 397 €	25 676 €	6 876 €	En 2015, frais de gardiennage sur vente exceptionnelle de bois d'œuvre de 2015
Location	6 864 €	4 543 €	16 104 €	5 683 €	7 761 €	En 2016, remboursement des photocopieurs (pris en charge par le nouveau prestataire en recettes)
Entretien, Fournitures	28 915 €	24 857 €	27 523 €	28 306 €	31 448 €	Baisse continue 2018 : grosse réparation sur engin dénéeigeent (5479€)
Assurances	10 129 €	11 704 €	9 489 €	8 848 €	7 800 €	En 2017, 1352€ à déduire en trop perçu
Energie, électricité	21 600 €	19 004 €	24 106 €	25 032 €	21 111 €	Impact significatif des éclairages de rue à LED en 2017
Téléphone, Internet, Affranchissement	3 024 €	3 578 €	3 724 €	4 600 €	3 851 €	
Participations (SDIS,OM,SIVU,collège)	74 524 €	61 229 €	73 824 €	70 674 €	82 662 €	En 2017-2018, baisse de la cotisation au SIVU des Essarts, suite au non renouvellement d'un contrat (moyenne à faire sur les 2 années)
Cantine scolaire et périscolaire	36 282 €	39 045 €	32 109 €	30 378 €	33 158 €	La part périscolaire reste fixe à 22.000€, le reste concerne la cantine, remboursée par les parents dans les recettes.
Fêtes et Cérémonies	9 192 €	10 100 €	12 073 €	10 235 €	8 413 €	- Depuis 2015 : augmentation du nombre de participants au repas des aînés + nouveaux événements (fête du village, rencontres assoc, jeunes, …) - Depuis 2017 : économies réalisées sur les prestations, sans remettre en cause le nombre d'événements
Indemnités et cotisations Elus	22 505 €	22 605 €	24 224 €	26 067 €	26 913 €	En 2015, baisse de l'indemnité du maire + courant 2016, un poste d'adjoint n'a pas été remplacé
Subventions aux associations	5 240 €	7 805 €	5 355 €	6 655 €	4 890 €	Une année sur 2 participation au voyage scolaire
Virement à Eau + Assainissement	72 170 €	10 000 €	35 500 €	69 409 €	71 000 €	**IMPACT SIGNIFICATIF SUR BUDGET COMMUNAL**
Autres				5 505 €	3 689 €	
FPIC	8 854 €	5 307 €				FPIC : remboursé par PMA
TOTAL DEPENSES	**458 163 €**	**382 746 €**	**430 975 €**	**449 130 €**	**436 705 €**	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

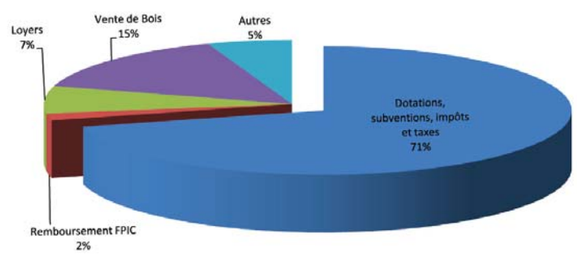

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

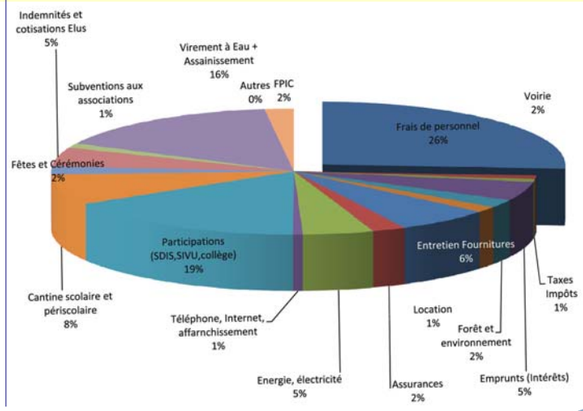

ACTUALITÉ La fibre optique

Le déploiement de la fibre optique dans le cadre du plan France THD (Très Haut Débit)

Ce projet de développement du THD s'appuie sur le **déploiement de réseaux mutualisés de fibres optiques** et mobilise 3 acteurs principaux pour un investissement total estimé à 20 milliards d'euros en dix ans. Cette somme est donc partagée entre l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs privés.
L'**État** participe à ce plan de déploiement ambitieux grâce à des subventions à hauteur de plusieurs milliards d'euros ainsi qu'une aide technique pour développer le réseau physique de fibre optique. De même, les **collectivités territoriales** participent à ce plan par l'intermédiaire de subventions et de financements.
Les **opérateurs privés** investissent également quelques milliards dans le plan de déploiement de la fibre optique et réalisent également une partie des travaux d'installation.

Les différences technologiques

- **L'ADSL** est une technologie qui permet de faire passer des données numériques par la paire de cuivre d'une ligne téléphonique. Ces données sont transmises et reçues indépendamment du service téléphonique (voix) grâce à un filtre branché sur la prise téléphonique.
- **Le câble coaxial** est une technologie utilisée à l'origine pour les antennes de télévisions. Il relie une télévision à l'antenne «râteau». Ce type de câble est également utilisé dans le cadre des connexions à internet via la technologie HFC «hybride fibre coaxial». Il s'agit de relier un amplificateur dans un bâtiment au central téléphonique avec de la fibre optique, puis de raccorder cet amplificateur au logement de l'abonné avec du câble coaxial pour les derniers mètres.
- **La fibre optique**, enfin, est un fil de verre ou de plastique transparent qui a pour propriété d'être conducteur de lumière. La fibre optique est utilisée pour la transmission de données à grande vitesse, notamment par les réseaux internet. Quand la fibre est tirée jusqu'à l'abonné, on parle de technologie FTTH (Fiber To The Home).

Les différences de débits entre l'ADSL et la fibre	Fibre optique	ADSL
Transfert des données	Fils de verre ou plastique conduisant la lumière	Fils de cuivre
Débit	Minimum 100 Mbits/s	Entre 1 et 15 Mbits/s
Téléchargement de photos	8 s	4mn16
Téléchargement de films HD	8 mn	4h27
Jeux en ligne	2 à 3 ms	30 ms

Les avantages de la fibre optique

- La fibre est plus stable que l'ADSL car insensible aux perturbations électromagnétiques.
- La qualité de la connexion et le débit ne sont pas conditionnés par la distance avec le nœud de raccordement optique.
- La fibre optique transporte des données sur de très longues distances sans atténuation du signal.
- Tous les membres du foyer peuvent profiter pleinement des performances de la fibre optique, quelle que soit leur activité (TV, Internet, téléphone).
- Les utilisateurs peuvent profiter de la télévision en haute définition et de la 3D.
- La fibre optique offre un meilleur débit. Le transfert des données est 100 fois plus rapide qu'avec l'ADSL.
- Des tarifs abordables : un abonnement fibre optique n'est pas nécessairement plus onéreux qu'une offre ADSL et procure une qualité nettement supérieure.
- La fibre rend le débit symétrique possible (flux ascendants et descendants transmettant les données à la même vitesse).

Pour notre commune, un noeud de raccordement a été installé place du Monument et sera alimenté par la fibre optique dès mars 2019. Cela permettra de gagner quasiment 3 kilomètres d'atténuation de signal entre le NRA actuel de Colombier Fontaine et le nouveau NRA d'Etouvans.

Au départ du NRA place du Monument, chaque maison sera toujours alimentée en cuivre. Selon la distance avec ce NRA, le signal sera atténué. Le raccordement individuel de chaque habitation en fibre est prévu pour 2022.

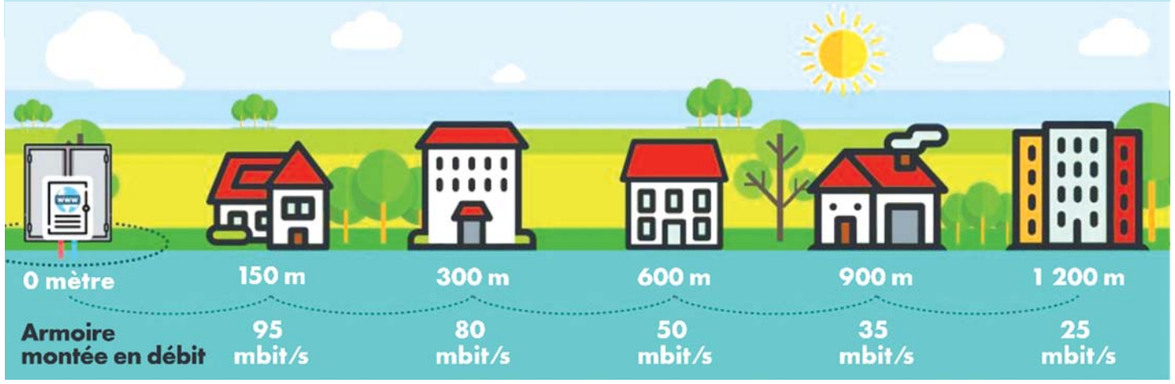

LEXIQUE

***BAB** (Boîtier Abonné) ou **PTO** (Point de Terminaison Optique) : Désigne le point terminal du réseau FTTH situé dans un Local Raccordable (appartement)*
***BPE** (Boîtier de protection d'épissure) : désigne de manière générale, tout type de boîtes de raccordement à fibre optique installées sur la partie structurante du réseau de desserte soit pour dériver des fibres vers les immeubles soit pour éclater un câble de transport (CTR - Câble de transport) vers des câbles de distribution (CDI - Câble de distribution).*
***CAB** (Câble d'abonné) : désigne un câble comprenant 2 à 4 fibres optiques reliant le BAB (Boîtier Abonné) au Point de Branchement.*
***CDI** (Câble de distribution) : câble à fibre optique qui relie le PEC (Point d'Eclatement du Câble) aux différentes **PDB** (Point de Branchements) ou PI (Point d'Interface) d'une poche.*
***CTR** (Câble de transport) : câble qui relie le NRO (Nœud Raccordement Optique) au PEC (Point d'Eclatement du Câble) d'une poche. Il y a un seul câble de transport par poche.*
Coupleurs optiques Gpon C'est eux qui permettent de mettre plusieurs abonnés sur une même fibre
***DTIo** : Dispositif de Terminaison intérieur optique*
***FO** : Abréviation courante pour fibre optique.*
***Fractionnement :** Répartition de la puissance entre les fibres de sortie d'un coupleur.*
***FTTC** : Service de fibre optique à un nœud qui est relié par des fils à plusieurs maisons voisines.*
***FTTH** : Un réseau dans lequel les fibres optiques apportent des signaux jusque dans les maisons individuelles.*
***FTTO** : Un réseau dans lequel des fibres optiques dédiées apportent des signaux jusque dans les entreprises.*
***HFC** : fibre hybride / coaxiale : Utilisation de fibres pour distribuer les signaux de télévision par câble aux nœuds, qui les distribuent ensuite aux foyers via un câble coaxial.*
***IW** (Interface Web) : Base informatique qui référence les informations des verticalités et locaux raccordables sur l'ensemble des Plaques construites*
***OLT** (Optical Line Termination) : C'est l'équipement équivalent du DSLAM en ADSL, le premier équipement actif pour un client FTTH. Il est situé dans le NRO*
***PMZ** (Point de Mutualisation de Zone), utilisé hors zone «très dense» : Dessert entre 300 et 1500 logements. Une fibre relie chaque logement au point de mutualisation*

Projet éolien : le point sur le dossier

Notre commune a démarré la réflexion sur l'éolien en juin 2015, et après plus de trois ans de travail, de réunions, de comités de pilotage et de sorties en forêt avec l'ONF, un projet de 6 éoliennes a été déposé cet été à la Préfecture du Doubs pour instruction.
Situé en bordure de l'autoroute A36, le projet éolien des Trois Cantons prévoit l'installation de 3 éoliennes sur notre commune et 3 autres sur Colombier-Fontaine. Les services de l'Etat vont désormais prendre connaissance du dossier et devraient rendre leur avis fin 2019.

Pas moins de 1200 pages auront été nécessaires pour constituer ce dossier de demande d'autorisation environnementale. Il rassemble notamment les résultats des mesures de vent et de toutes les études acoustiques, paysagères et environnementales effectuées par la société franc-comtoise Opale Energies Naturelles, en charge du développement. Les éoliennes seront éloignées à minima de 1800 mètres des premières habitations d'Etouvans. Une collaboration étroite avec l'ONF a également permis de définir un projet compatible avec les enjeux liés à la gestion de la forêt et d'améliorer la desserte forestière.
Les exigences que nous avions posées dès le départ ont bien été prises en compte :
Maîtrise de la question acoustique : le projet est au plus proche de l'autoroute, permettant ainsi de distancier les éoliennes du village et de réduire tout risque d'émergence acoustique.
Implanter les éoliennes sur du foncier communal : la commune a posé comme condition que toutes les éoliennes soient positionnées sur du foncier public : c'est le cas.
Sécuriser les accords fonciers : nous avons demandé la validation de l'agence d'appui aux territoires du Conseil départemental avant de signer les accords fonciers, pour que les intérêts de la commune soient bien assurés
Optimiser les ressources : nous avons obtenu une hausse des loyers (au moins 9 000 € par éolienne contre 7 500 € au démarrage.
Garantir le démantèlement : le développeur nous a fourni le détail des coûts d'un démantèlement et le préfet lui demande de les couvrir dès la mise en service
Bien vous informer : bulletin et réunion publique en janvier 2018, 2 permanences du développeur en mai 2018,...

Dérèglement climatique, raréfaction des énergies fossiles, fragilité du nucléaire, la transition énergétique est devenue incontournable pour nos territoires. Ce projet éolien permettra d'alimenter tous les ans 14 000 personnes en électricité verte. Les rejets de C02 nécessaires à la fabrication des machines et à la construction du parc sont compensés par la production du parc en moins d'une année. Il contribuera aussi aux objectifs nationaux fixant la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation nationale en 2030.
Autre enjeu majeur auquel les collectivités doivent répondre : la raréfaction des dotations de l'Etat, obligeant la rationalisation des dépenses de fonctionnement. Les communes doivent donc imaginer de nouvelles solutions pour compenser les pertes de ressources et ainsi pérenniser les services offerts à la population et poursuivre leurs investissements.
Source non négligeable de revenus, ce projet éolien permettra à la commune de bénéficier chaque année de retombées de 40 000 à 50 000 €.
De plus, une enveloppe de 135 000 € sera allouée à notre commune, au lancement des travaux, pour réaliser des « mesures d'accompagnement », c'est-à-dire des actions en lien avec le projet. Les projets, et avec eux les besoins financiers, ne manquent pas dans notre commune.
La phase d'instruction du dossier par les services de l'Etat peut prendre jusqu'à 18 mois. Le Préfet devrait donc rendre son avis fin 2019. Une année sera ensuite nécessaire pour voir les premières éoliennes sortir de terre.
Une enquête publique se tiendra avant l'été 2019, pour que chacun puisse donner son avis. Nous vous informerons plus en détail le moment venu.

Retrouvez plus de détails sur le site Internet du projet : www.eolien-trois-cantons.consultation-publique.eu

Le bilan des commissions

TRAVAUX - VOIRIE

- Nouvel abribus à La Raydans.
- Modification du sens de circulation et aménagement de la rue des Ecoles.
- Aménagement dans la cour de l'école.
- Taconnage de la rue de l'Eglise.
- Réfection de la salle du conseil municipal.
- Echange de la chaudière de la salle ASCE.
- Visite des rues.

INFORMATION

- Relecture des comptes-rendus.
- Mise à jour du site internet.
- Réalisation du bulletin municipal.

BOIS

Travaux sylvicoles 2018

Nettoiement de jeune peuplement
Localisation : 9.j
Qté : 4.79 ha

Dégagement manuel des régénérations naturelles
Localisation : 6.r
Qté :4.50ha

Dégagement manuel des régénérations naturelles avec création manuelle de filets sylvicoles
Localisation : 6.r
FILETS SYLVICOLES : LARGEUR DU FILET 1M
Qté : 1.00 ha

Vente bois
Particuliers : 6 080 €
Professionnels : 67 807 €
Pour l'année 2018

URBANISME - ENVIRONNEMENT

- Participation aux études implantation MAM et périscolaire.
- Vente du bâtiment des écoles (ancien périscolaire).
- Recherche d'acheteurs pour les terrains des Prés sous la Ville.
- Etude des demandes d'urbanisme : permis de construire, demandes préalables de travaux.
- Etude des certificats d'urbanisme.
- Fleurissement de la commune.
- Illuminations de Noël.

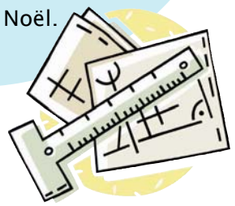

ÉCOLE-LOISIRS

- Achats de 8 ordinateurs pour l'école.
- Organisation de la fête du village le dimanche 2 septembre.
- Signature convention périscolaire avec l'association Léo Lagrange.
- Rédaction du bilan du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.
- Etude de la future implantation du périscolaire.
- Etude de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

Le projet MAM sur les rails

Une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) devrait ouvrir en septembre 2019.

Sarah, Charline et Justine, les trois mamans à l'initiative du projet.

Depuis plusieurs mois, la Municipalité accompagne le projet de Sarah, Charline et Justine d'ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Etouvans. Elle se dénommera «L'éveil des Petits Trésors».

A la recherche d'un local permettant d'accueillir leur activité, la commune leur a proposé la partie habitation de l'ancienne ferme appelée communément «la ferme CATTIN», acquise en 2016.

Afin de maîtriser les budgets de l'association et de la commune, un partage gagnant/gagnant a été décidé : une partie des travaux sera réalisée par la Municipalité et l'autre par l'association grâce à l'aide de bénévoles. Une réduction du loyer pour les premières années viendra en compensation des dépenses d'investissement dans le bâtiment. Cette solution permettra de valoriser de façon pérenne un bien communal.

De nombreuses réunions ont été nécessaires pour préparer ce projet attendu par de nombreux parents. En effet, le village souffre d'un manque évident d'assistantes maternelles. Nous avons actuellement trois assistantes maternelles pour une école qui accueille près d'une centaine d'enfants.

Après avoir reçu l'aval des différents organismes liés au domaine de l'enfance, de la sécurité, les travaux devaient débuter en janvier 2019 par le gros-œuvre et le changement des fenêtres et des portes.

Ces trois jeunes mamans ont reçu récemment leurs agréments et ont pour objectif une ouverture de la MAM en septembre 2019.

«L'éveil des Petits Trésors» pourra accueillir jusqu'à 12 enfants de 2 mois à 3 ans.

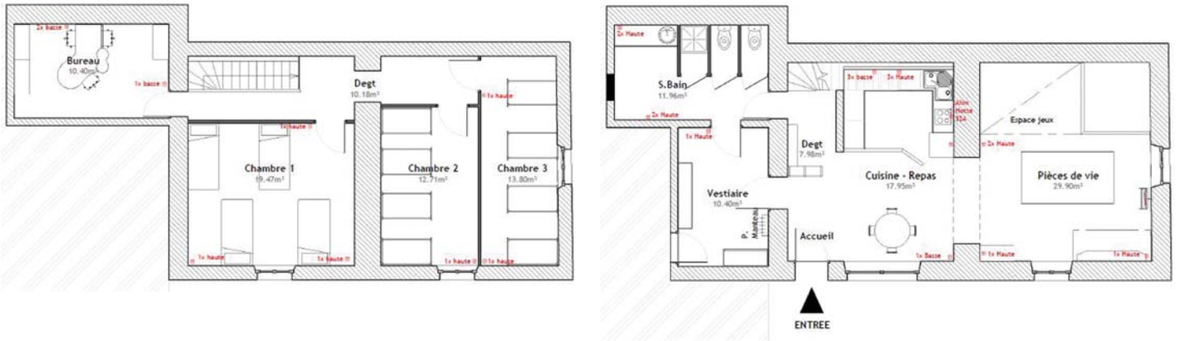

Le plan d'aménagement de la future structure, au 1er et au 2ème étage.

Déménagement du périscolaire

Actuellement installé dans le bâtiment rue des Ecoles, le périscolaire doit déménager.

Les locaux de 45 m², devenus vétustes, sont inadaptés à la fréquentation importante et aux normes actuelles d'hygiène et d'accès aux personnes à mobilité réduite.
La vente du bâtiment intégrant ces locaux et le déménagement du SIVU ont accéléré la décision. Suite à une décision du conseil syndical du SIVU, les ateliers et les bureaux de ce dernier déménageront fin janvier 2019 dans les locaux du SIVOM à Dampierre-sur-le-Doubs.

Après l'étude de plusieurs scénarii (dans la salle de sport de l'école, à l'étage de la Mairie ou avec un agrandissement de l'école) la solution privilégiée est la réhabilitation de l'atelier actuel du SIVU rue de l'église en face de la Mairie.

Une étude d'aménagement est en cours et les travaux seront engagés dans les semaines à venir. Le bureau et la cuisine sont utilisables quasiment en l'état. Les portes de garages seraient vitrées et permettront l'installation d'un accès. Dans cette zone sera créée une grande surface ainsi que des sanitaires adaptés.
L'objectif, très ambitieux, est une ouverture à l'automne 2019. En attendant, le périscolaire sera hébergé dans la salle de sport de l'école à compter de mars 2019 et la salle ASCE sera mise à disposition des écoles pour la pratique des activités sportives.

L'atelier du SIVU sera réhabilité pour accueillir le périscolaire.

Les chiffres et les données du recensement

Les chiffres du recensement 2015 ont été publiés en août 2018.
Voici quelques extraits montrant l'évolution de la population d'Etouvans et son organisation sur plusieurs années.

Population communale : **809**
Nombre d'emplois : **38**
Nombre d'actifs : **349**
Nombre de logements : **375**

> Évolution de la population communale

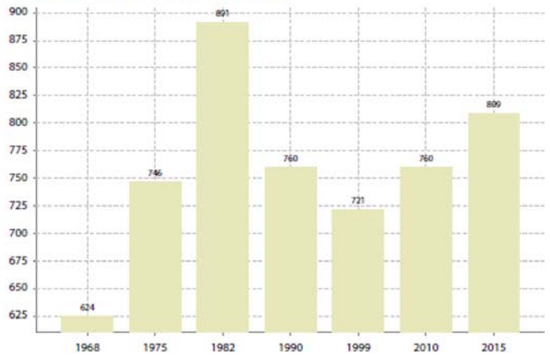

> Évolution du nombre et de la taille des ménages

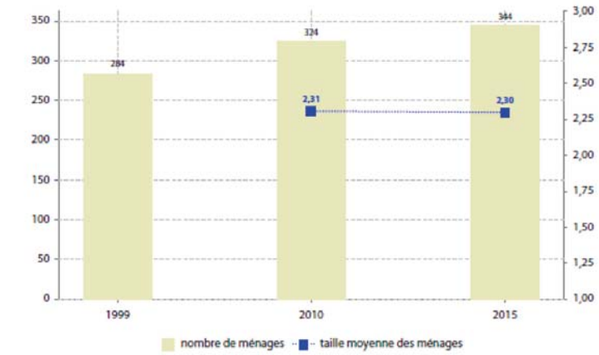

> Variation relative de la population (en %)

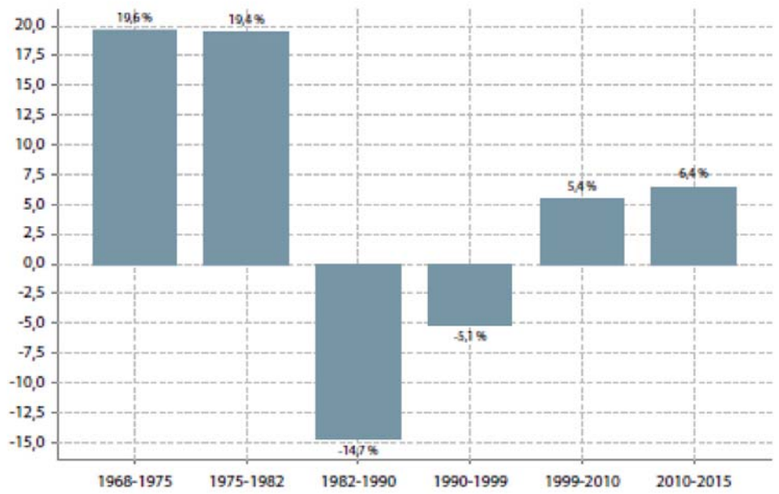

> Structure familiale des ménages

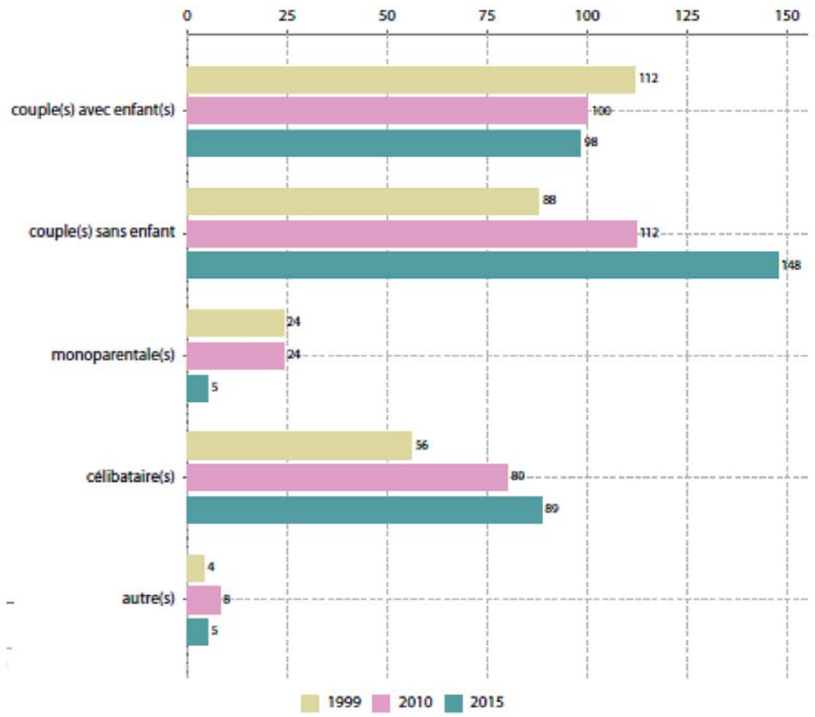

> Évolution de la structure de la population par âge (6 classes)

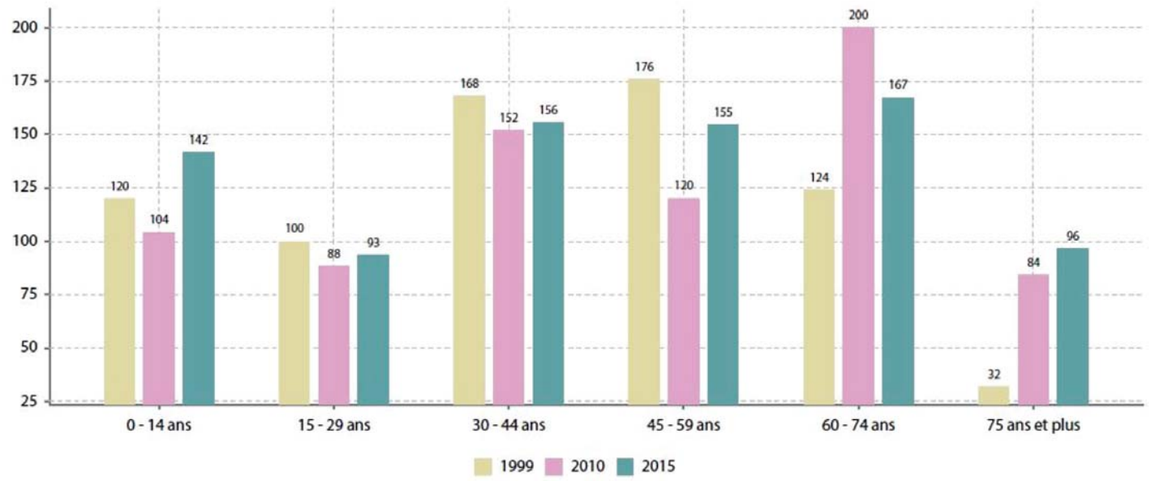

Un rapport complet réalisé par l'agence de développement et d'urbanisme du pays de Montbéliard est disponible sur le site internet de la commune.

L'eau est précieuse !

L'information ne vous aura pas échappée : en septembre 2018, la préfecture a déclenché le niveau 3 dit niveau de « crise » sur le bassin des moyennes vallées du Doubs et de l'Ognon.
Notre commune d'Etouvans a fait partie des 346 communes du département concernées pour lesquelles les usages de l'eau étaient limités, avec cette particularité de disposer d'une source propre d'eau potable, dont le captage est situé à la Raydans.

L'appel à la vigilance durant ces périodes est indispensable mais il appartient également à chacun d'agir au quotidien pour préserver notre ressource.

Rappelons quelques chiffres :
On estime qu'**une personne utilise en moyenne 150 litres d'eau potable par jour**, dont seulement 7% pour la boisson et la préparation des repas. Le reste est réparti entre l'hygiène et la propreté (douches, sanitaires, lessive, vaisselle, entretien courant, ...).

Notre commune comptant à ce jour 809 habitants, cela représente 120 m³ par jour, soit l'équivalent de 12 camions citerne de pompier !

Quelques astuces au quotidien...

UN MOUSSEUR (OU AÉRATEUR)
Une fois placé sur votre robinet, ce petit dispositif injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule. Le débit du robinet est ainsi réduit de 30 à 50%.

UN SABLIER OU UN MINUTEUR DANS LA SALLE DE BAIN
Ce petit objet que l'on trouve quasiment dans toutes les cuisines peut être fort utile dans la salle de bain. Il vous rappellera par exemple que le temps passé sous la douche ne doit pas dépasser 5 minutes.

UNE DOUCHETTE ÉCONOME
Avec le même confort d'utilisation qu'une douchette classique, elle limite le débit de sortie de l'eau tout en optimisant la pression du jet. Vous réaliserez ainsi jusqu'à 75% d'économie d'eau.

Une astuce pour repérer les fuites d'eau

Relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher.
À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite !

Source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) - Rapport 2018

Transport à la demande

Depuis le lundi 23 Juillet 2018, le réseau CTPM a lancé un nouveau service de transport à la demande au tarif d'**UN EURO** seulement. Vous pourrez profiter du service « Tad'Y » sur Etouvans pour rejoindre le pôle d'échange Acropole à Montbéliard !
Simple comme un coup de fil, ce service est disponible du lundi au samedi (hors jours fériés).

Fonctionnement :
- Appelez le 03 81 36 70 00 (appel non surtaxé) au plus tard **2 heures** avant votre départ pour réserver votre trajet (sous réserve de disponibilités). Notez qu'il est possible de faire une réservation sur plusieurs jours. Les conseillers clientèles sont à votre écoute du lundi au samedi de 7h à 19h.
- Le jour J, un véhicule sera présent à l'arrêt et l'heure indiqués.

Voici la liste des arrêts :

La Raydans	La Raydans
Rue de l'Eglise : on pourrait l'appeler Monument	2 rue de l'Eglise
Place de l'Eglise	50 rue de l'Eglise
Cimetière	22 rue de Dampierre
Salle des Fêtes	12 rue de Dampierre

Fréquentation du service sur notre commune :
Août : 1 trajet Etouvans vers Montbéliard.
Septembre : 2 trajets Etouvans vers Montbéliard et 2 trajets Montbéliard vers Etouvans.
Octobre : 1 trajet Etouvans vers Montbéliard et 1 trajet Montbéliard vers Etouvans.
Novembre : 3 trajets Etouvans vers Montbéliard et 1 trajet Montbéliard vers Etouvans.
Décembre : 9 trajets d'Etouvans vers Montbéliard en décembre mais aucun trajet Montbéliard vers Etouvans.

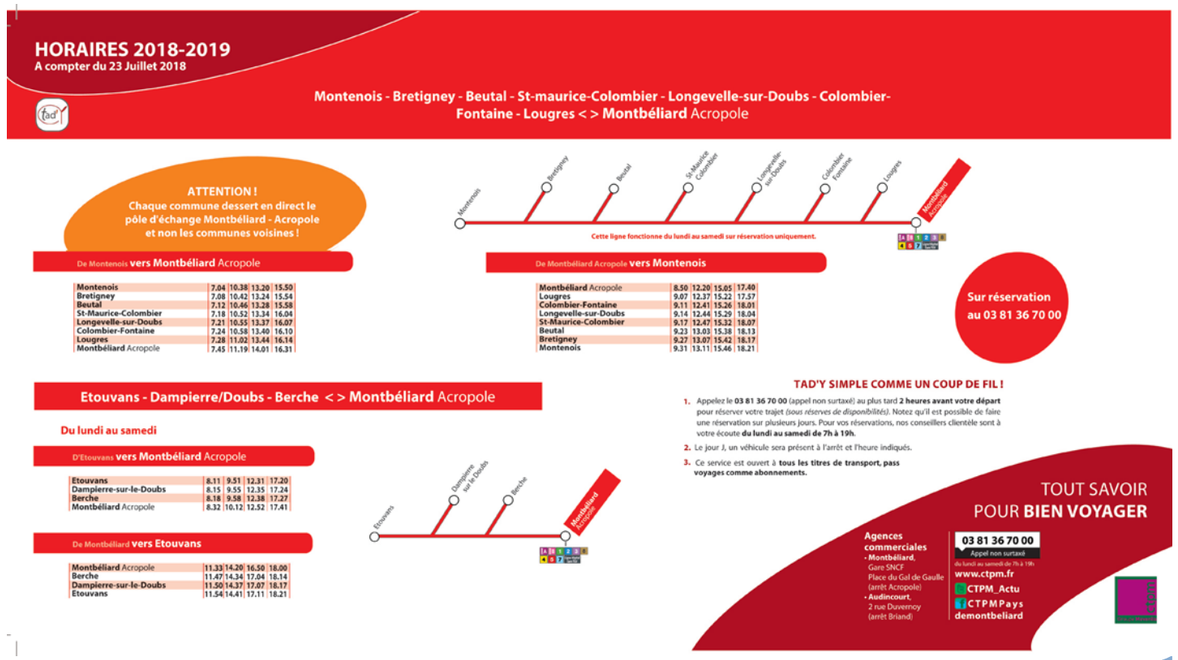

HORAIRES 2018-2019
A compter du 23 Juillet 2018

Montenois - Bretigney - Beutal - St-maurice-Colombier - Longevelle-sur-Doubs - Colombier-Fontaine - Lougres < > Montbéliard Acropole

ATTENTION !
Chaque commune dessert en direct le pôle d'échange Montbéliard - Acropole et non les communes voisines !

De Montenois vers Montbéliard Acropole

Montenois	7.04	10.38	13.20	15.50
Bretigney	7.08	10.42	13.24	15.54
Beutal	7.12	10.46	13.28	15.58
St-Maurice-Colombier	7.18	10.52	13.34	16.04
Longevelle-sur-Doubs	7.21	10.55	13.37	16.07
Colombier-Fontaine	7.24	10.58	13.40	16.10
Lougres	7.28	11.02	13.44	16.14
Montbéliard Acropole	7.45	11.19	14.01	16.31

Montenois - Bretigney - Beutal - St-Maurice-Colombier - Longevelle-sur-Doubs - Colombier-Fontaine - Lougres - Montbéliard Acropole

Cette ligne fonctionne du lundi au samedi sur réservation uniquement.

De Montbéliard Acropole vers Montenois

Montbéliard Acropole	8.50	12.20	15.05	17.40
Lougres	9.07	12.37	15.22	17.57
Colombier-Fontaine	9.11	12.41	15.26	18.01
Longevelle-sur-Doubs	9.14	12.44	15.29	18.04
St-Maurice-Colombier	9.17	12.47	15.32	18.07
Beutal	9.23	13.03	15.38	18.13
Bretigney	9.27	13.07	15.42	18.17
Montenois	9.31	13.11	15.46	18.21

Sur réservation au 03 81 36 70 00

Etouvans - Dampierre/Doubs - Berche < > Montbéliard Acropole

Du lundi au samedi

D'Etouvans vers Montbéliard Acropole

Etouvans	8.11	9.51	12.31	17.20
Dampierre-sur-le-Doubs	8.15	9.55	12.35	17.24
Berche	8.18	9.58	12.38	17.27
Montbéliard Acropole	8.32	10.12	12.52	17.41

De Montbéliard vers Etouvans

Montbéliard Acropole	11.33	14.20	16.50	18.00
Berche	11.47	14.34	17.04	18.14
Dampierre-sur-le-Doubs	11.50	14.37	17.07	18.17
Etouvans	11.54	14.41	17.11	18.21

Etouvans - Dampierre sur le Doubs - Berche - Montbéliard Acropole

TAD'Y SIMPLE COMME UN COUP DE FIL !
1. Appelez le **03 81 36 70 00** (appel non surtaxé) au plus tard **2 heures avant votre départ** pour réserver votre trajet (sous réserves de disponibilités). Notez qu'il est possible de faire une réservation sur plusieurs jours. Pour vos réservations, nos conseillers clientèle sont à votre écoute **du lundi au samedi de 7h à 19h**.
2. Le jour J, un véhicule sera présent à l'arrêt et l'heure indiqués.
3. Ce service est ouvert à **tous les titres de transport, pass voyages comme abonnements.**

TOUT SAVOIR POUR **BIEN VOYAGER**

Agences commerciales
- **Montbéliard**, Gare SNCF Place du Gal de Gaulle (arrêt Acropole)
- **Audincourt**, 2 rue Duvernoy (arrêt Briand)

03 81 36 70 00
Appel non surtaxé
du lundi au samedi de 7h à 19h
www.ctpm.fr
CTPM_Actu
CTPMPays demontbeliard

Circulation et sécurité

La Raydans : vitesse limitée !

Attention ! Désormais, les usagers ne doivent pas circuler au-dessus de 50 km/heure dans la traversée de la Raydans.

Après trois ans de négociation avec le Département, le passage en agglomération de la Raydans a suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux. Souvent peu constructives, parfois haineuses, ces réactions ignorent la réalité de ces 800 mètres de voirie : manque de sécurité avec de nombreuses sorties directement sur la voie, recrudescence de camions de pays de l'Est qui évitent l'autoroute, nuisances pour les riverains, interdiction aux transports scolaires de s'arrêter sur une voie à 50 km/h.
C'est une décision de **BON SENS** au vu du trafic observé à proximité immédiate de 35 foyers d'habitation.

La rue des Ecoles

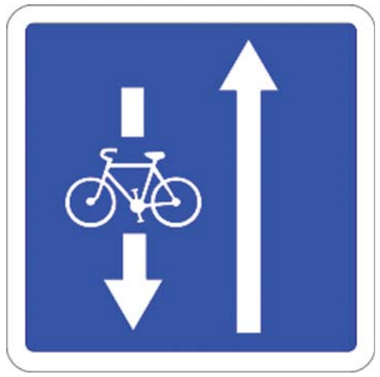

Devant les problématiques récurrentes de sécurité dans la rue des Écoles et les difficultés à se croiser à certains endroits, en septembre, le Maire a signé un arrêté de police pour rendre la circulation en sens unique dans le sens nord sud (exception faite dans un premier temps pour les engins agricoles et les services techniques).
Devant les nombreuses remarques et après échange avec le principal intéressé, en décembre, il a été décidé de rendre obligatoire le sens unique pour les engins agricoles aussi.
Seule la piste cyclable, qui a été matérialisée et qui sera sécurisée par des quilles, peut être utilisée dans les deux sens.

Etat-civil 2018

Naissances

22 janvier : POURCELOT Louise
12 mars : KOEHLY Camille
6 juin : MONNIN Arthur
10 octobre : EMILE Méloé
26 octobre : GEORFFROY Eline
17 novembre : BALESTRIERE Lucie

Mariages

16 juin : LANG David et HADZIFEJZOVI Emmy
23 juin : BOUCHER Frédéric et LISI Audrey
7 juillet : BONFILS Thierry et ROMAIN Christiane

Décès

2 janvier : BRUN Véronique
18 janvier : MARULIER veuve GARNIER Geneviève
28 mars : BERCOT épouse VADAM Thérèse
2 mai : VADAM Hubert
12 mai : BILLEREY épouse LUTTENAUER Hélène
19 mai : LULKA veuve LAVILLE Hélène
23 mai : BOURGEOIS Guy
17 août : HIRSCHEL Gérard
22 août : QUARTIER DIT MAIRE Hubert
13 septembre : COLNEL épouse TUGLER Chantale
25 décembre : OUDIN Michel

Élections européennes : on vote le 26 mai prochain

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen, institution de l'Union européenne représentant les citoyens des États membres : les députés européens, également appelés eurodéputés.

Qui vote aux élections européennes ?

- Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et inscrits sur les listes électorales.
- Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Quel est le mode de scrutin pour les élections européennes en France ?

La loi du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen rétablit une circonscription unique qui était déjà en vigueur avant les élections de 2004 (pour les élections de 2004 et de 2009, le territoire était découpé en 8 circonscriptions régionales, 7 pour la métropole, 1 pour l'outre-mer).
Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour cinq ans selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Quel est le nombre de députés européens ?

A la suite de la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne (Brexit), le nombre de sièges au Parlement Européen passe de 751 à 705.
46 des 73 sièges britanniques libérés sont disponibles pour un éventuel élargissement de l'UE.
Les 27 autres sont répartis entre 14 États membres jugés jusque-là sous-représentés, avec notamment 5 sièges supplémentaires pour la France (soit 79 eurodéputés)

Quel est le rôle du député européen ?

Le député européen exerce 3 pouvoirs :
Pouvoir législatif : le Parlement exerce le pouvoir législatif (adoption des lois et contrôle du pouvoir exécutif). En France, le Parlement est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Il est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en «procédure législative ordinaire» (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative,
· Pouvoir budgétaire : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE,
· Pouvoir de contrôle : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.

Ils aiment le BMX !

Présents lors de la fête du village pour une animation, parents et enfants ont pu découvrir la pratique du BMX. Au vu de la fréquentation de cette activité, voici un complément d'information.
Ce sport reconnu est devenu discipline olympique depuis les Jeux olympiques de Pékin en 2008. Pour les concurrents, qui sont huit au départ, il s'agit de parcourir une piste se développant entre 340 et 400 mètres. Cette piste a la particularité d'être parsemée d'obstacles qui, soit se sautent, soit s'enroulent par cabrage du vélo sur la roue arrière.
C'est un sport acrobatique et spectaculaire demandant des qualités physiques telles que la vélocité, la puissance, l'explosivité et l'endurance. Les pratiquants de ce sport courent par catégories. La course se déroule en deux temps : un premier temps au cours duquel 8 pilotes s'affrontent en trois manches qualificatives, seuls les quatre premiers au cumul de celles-ci étant qualifiés pour la suite. Dans un second temps,les pilotes qualifiés se disputent des races à 8, seuls les 4 premiers se qualifiant en course unique jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que 8 pour la finale.
Plusieurs enfants du village pratiquent cette discipline dont certains enchaînent les compétitions avec des résultats remarqués, nous vous les présentons ci-dessous.

Tao DESSENNE

Né en 2012
Palmarès :
2016 Vice-Champion Franche-Comté
2017 Champion du Doubs
2018 Vice-Champion Championnat Nord Est
Champion Coupe Bourgogne-Franche-Comté
Champion Bourgogne-Franche-Comté
Champion du Doubs
64ème/120 en finale France
(a roulé en surclassés avec les 8 ans)

Noah DESSENNE

Né en 2008
Palmarès :
2016 14eme trophée Comtois
2017 17eme Coupe Bourgogne-Franche-Comté
2018 17eme Coupe Bourgogne-Franche-Comté
19eme Championnat Nord Est

Paul PHULPIN
Très motivé,
prépare la saison 2019

Pierre-Louis PACQUOT
En pleine découverte,
prépare la saison 2019

Louise PHULPIN
Girl power,
prépare la saison 2019

Fête du village en septembre

Fête des écoles en juin

Cérémonie des jeunes majeurs en juillet

En juillet, hommage aux enfants d'Etouvans, membres fondateurs du Maquis d'Ecot

Repas des aînés en décembre

Repas de Noël du périscolaire en décembre

Le Comité de jumelage

Pour la Pentecôte, le Comité de Jumelage recevait les Gratotais avec de nouveaux adhérents (six en 2017).
Le programme du week end était le suivant :
Samedi : visite du musée Schlumpf à Mulhouse,puis direction Riquewihr : déjeuner et visite de la ville en petit train. Retour vers 18h en mairie d'Etouvans pour l'apéritif offert par la Municipalité, puis dîner à Montbéliard.
Dimanche : libre dans les familles.
Lundi : départ pour Gratot après une collation offerte par la Municipalité en Mairie.

Le Comité de Jumelage espère accueillir de nouveaux adhérents : les renseignements peuvent être pris en Mairie ou vous pouvez vous adresser directement à la présidente J.Couturier au 03 81 97 62 41.

Le Comité des Fêtes

Depuis sa création, le 14 février 2002, le Comité des Fêtes d'Etouvans a contribué à animer la vie du village en organisant, seul ou en partenariat avec d'autres associations, plus de quarante manifestations.

Pour mémoire, rappelons les principales activités festives :
- Fêtes du village «JuillEtouvans»
- Soirées Beaujolais nouveau
- Soirées Cabaret à thèmes (variétés, italienne, antillaise...)
- Marches villageoises, marche découverte avec dégustation
- Réveillons de la Saint Sylvestre
- Salon des collectionneurs
- Soirée moules frites
- Bal du 14 juillet
- Concentrations de voitures anciennes «Rétro-Bolides»
- Concert de chorales
- Soirée de l'illusion
- «C'est la Faute à l'Accordéon»
- Soirée crêpes
- Etc.

«JuillEtouvans» est une manifestation majeure organisée par le Comité des Fêtes.

En sommeil depuis quelque temps, le Comité s'est remobilisé et s'est doté, lors de son Assemblée Générale du 26 septembre dernier, d'une nouvelle équipe de 19 membres dont un bureau de 6 personnes :
- **Jacky Courtais-Delahaye (Président)**
- **Thierry Bonfils (Vice-Président)**
- **Guy Peutot (Trésorier)**
- **Denis Zardet (Secrétaire)**
- **Daniel Luttenauer (Vice-Secrétaire)**
- **Thierry Pili**

Par ailleurs, la Municipalité a désigné 2 membres de droit au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes : **Marielle Ballay et Nicolas Pacquot.**

Deux manifestations traditionnelles seront réalisées en 2019 : une marche comportant plusieurs arrêts dégustation au premier semestre et la soirée Beaujolais nouveau.

En outre, Pays de Montbéliard Agglomération a lancé, en 2012, les Marchés du soir dont le succès va grandissant.

Etouvans s'est porté candidat en 2019 pour accueillir un de ces Marchés et la Municipalité a confié au Comité des Fêtes la coordination de cette soirée avec les autres associations du village. Les dates de ces manifestations vous seront communiquées prochainement.

M. et Mme Sébastien DAUCOURT et leur fils Gabin.

Yves BOITEUX.

Emmanuelle VIAN.

Nouveaux arrivants 2018

24 nouveaux foyers pour 42 nouveaux habitants

David DORNIER.

Anthony et Chistelle MARSIGAGLIA et leurs enfants Dylan et Emmy.

M. et Mme CUPIC Alexandre – 62 rue des Grands Champs
M. et Mme NIEDZWIEDZ Martin – 11 rue de l'Eglise
M. et Mme KOEHLY Charles-Edouard – 1 rue Sous le Bois
M. TOURNIER Christophe – GIRARD Coralie – 24 rue de Dampierre
M. et Mme DAUCOURT Sébastien – 5 B rue de la Libération
M. et Mme MARSIGAGLIA Anthony – 46 rue des Grands Champs
M. SANDOZ Kévin – VALLAT Morgane – 17 A rue de Dampierre
Mme BARCHE Aurore – 2 rue d'Ecot
M. BONNET Grégory – MARTIN Claudia – 30 rue des Grands Champs
Mme BARDOT Malory – 15 rue des Ecoles
M. DUPONT Kévin – LECLERC Laura – 5 rue de l'Eglise
M. KHAMISSI Karim – DOMICE Adeline – 3 rue des Carrières
M. et Mme DORNIER David – 40 B rue des Grands Champs
M. EMILE David – MULLER Katia – 14 rue de Commandant Joly
Mme VIAN Emmanuelle – 10 rue des Ecoles
M. ALESSANDRI Sébastien – LASSALETTE Florence – 10 rue des Ecoles
M. SAHAGUM Julien – 10 rue de Dampierre
M. MAERKLEN Stéphane – MACIAZEK Mélanie – 21 rue Sur Montfort
M. LEPEULE Alexandre – 31 rue de la Libération
M. LEBOUBE Guillaume – 29 rue de Dampierre
M. MOREL Jimmy – DEVOILLE Elodie – 2 A rue du Commandant Joly
M. GIRARD Patrick – 1 rue du Chanois
M. BOITEUX Yves – 5 rue du Chanois
M. FAIVRE-VUILLIN Bruno – 38 La Raydans

Floriane et Martin NIEDZWIEDZ et leur fils Eliot.

Sébastien ALESSANDRI et Florence LASSALETTE.

Patrick GIRARD.

Julien SAHAGUM et son fils Tom.